

Type	Portée juridique	Consultation publique préalable	Approbation CSPE	Approbation Ministre de l'Economie	Publication Moniteur Belge	Envoi spécifique par mail aux Réviseurs d'entreprises	Communication via les chroniques de l'IRE	Publication sur le site internet de l'IRE	Envoi au CSPE	Envoi au Collège
Norme	Obligatoire	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Recommandation	Obligatoire mais possibilité d'y déroger	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Circulaires	Plus de la compétence de l'IRE. Seul le Collège peut désormais publier des circulaires depuis la loi du 7 décembre 2016 L'IRE doit examiner la portée dans anciennes circulaires									
Avis	Pas obligatoire (= doctrine)	Non	Non Mais le CSPE peut réagir à postériori	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Communications	Pas obligatoire Technique (ne peut pas contenir des interprétations)	Non	Non Mais le CSPE peut réagir à postériori	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	oui
Communiqués	Pas obligatoire Diffusion d'informations simples	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non